



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil dix-neuf le **jeudi 28 novembre à 20 heures 30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON**, Maire,

Etaient présents : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Evelyne CHIAPPERIN Adjoints ;
Éric BROCHARD, Véronique DUBOC, Philippe GEHAN, Nicole GUERIN, Jean-Marc LEMAIRE, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET.

Absents : Denis MARC, Frédéric LAMON

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 03 octobre 2019 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Mr Dominique MARTIN émet, cependant, une interrogation sur les teneurs en métaux lourds des boues d'Achères qui ne sont pas précisées dans le rapport.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

1/ Recensement à la population 2020 :

Recrutement de 2 agents recenseurs et nomination du coordonnateur communal.

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 ; soit deux agents recenseurs et un coordonnateur principal et suppléant.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune ou extérieurs de la commune, et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Mme le Maire informe les membres du Conseil qu'un des agents recenseurs de 2015 a porté de nouveau sa candidature.

Le second agent recenseur recruté vient de Villemeux/Eure.

Les deux agents ont été reçus par Madame le Maire le 22 novembre 2019 et l'entretien a été concluant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Le Maire à l'unanimité :

- 1) A créer deux postes d'agents recenseurs ; à recruter deux agents recenseurs pour pourvoir à cet emploi et à signer les contrats de recrutement qui prendront effet le 07 janvier 2020**

(1ère journée de formation suivie directement de la tournée de reconnaissance, 2ème journée de formation prévue le 14 janvier 2020) :

2) A procéder aux enquêtes de recensement et à les organiser.

3) A désigner un coordonnateur communal titulaire et suppléant d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes publiques :

Le coordonnateur communal titulaire désigné est Madame Michèle BARILLET, adjoint administratif, et Monsieur Yves ECOLAN, Adjoint, pour le coordonnateur suppléant.

Le ou les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroté et comptabilisé les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

4) A fixer la rémunération des agents recenseurs et du Coordonnateur communal comme suit :

Les agents seront rémunérés sur la base forfaitaire de 1 000 € net chacun.

Le coordonnateur communal sera rémunéré à hauteur des heures complémentaires ou supplémentaires effectuées spécialement dans le cadre du recensement 2020.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et article prévus à cet effet au budget 2020.

2/ Travaux de voirie - Rue du Commandant Bréqueville à Imbermais : Choix de l'entreprise.

Suite à l'inscription au budget 2019 des travaux de voirie rue Cdt Brequeville à Imbermais, Mme le Maire informe qu'il convient de retenir l'entreprise qui effectuera ces travaux.

Mme Le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée aux services de l'ATD du Conseil départemental par convention. La publication du dossier de consultation a été faite le 18 octobre 2019 et la réception des offres le 14 novembre 2019. La commission MAPA a eu lieu le 15 novembre 2019 en mairie.

Mme le Maire rappelle l'estimation de ces travaux à hauteur de 55 172 € et fait une présentation du rapport d'analyse des offres. Cinq entreprises ont répondu au marché et toutes les offres étaient recevables et conformes aux prestations demandées sur le plan technique. Les offres de prix sont les suivantes :

	TOTAL HT
EIFFAGE	44 790.95 €
TP28	44 444.00 €
TPCI	48 035.00 €
EUROVIA	51 804.49 €
COLAS	52 996.76 €

Compte tenu des critères qualité et prix, la commission MAPA a retenu la société TP 28 pour réaliser ces travaux de voirie. Mme le Maire suggère donc de suivre la décision de la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Le Maire à signer le contrat, ordre de service, ainsi que les avenants avec l'entreprise retenue, notamment TP 28,**
- **A lancer les travaux, avec l'entreprise retenue, notamment TP 28,**
- **Précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Commune**

3/ ASC MEZIERES : subvention pour achat d'un bâtiment.

Mme le Maire fait part au conseil municipal que l'ASC Mézières a, depuis longtemps, le projet d'agrandir ses locaux. L'association a présenté aux communes partenaires et autres institutions (Département, Agglo, Région et Etat) son projet d'acquisition de la propriété voisine du centre.

Le plan de financement est en cours d'établissement dans lequel apparaissent diverses subventions et notamment une participation des communes membres de l'ASC calculée sur la base du taux de fréquentation des familles. Pour Marville-Moutiers-Brûlé, elle est estimée à 2 352 €.

Le plan de financement n'étant pas à ce jour, arrêté définitivement par l'ASC Mézières, Mme le Maire propose de reporter cette délibération.

Après en avoir délibéré, cette demande de report est acceptée à l'unanimité.

4/ LOCATION ATELIER TECHNIQUE (espace libre)

Mme le Maire rappelle que le local situé devant l'atelier technique (espace bureaux) est libre et peut être loué.

Elle informe le conseil municipal qu'un auto-entrepreneur, en récupération de meubles auprès des particuliers, serait intéressé par ce local pour entreposer les meubles et les rénover. Il souhaite que le conseil accepte de mettre en place un tarif très bas le temps qu'il puisse lancer son affaire.

Il est précisé que cet auto-entrepreneur n'habite pas la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, refuse cette location au regard des prix pratiqués par ailleurs et des coûts électricité, eau et assainissement à inclure.

Comptes rendus réunion :

Commission du 15/10/2019 : Energie Eure-et-Loir Mr Yves ECOLAN

Groupements d'achat sur trois départements

Budget supplémentaire.

Orientations budgétaires 2020.

Convention fibre optique.

Projet 12 éoliennes sur la commune de VIEUVIQU.

Commission du 27/11/2019 : Déchets par Y. ECOLAN

Nouveau marché collecte au 01/01/2020.

Déchetterie : nouveaux jours d'ouverture et nouveaux horaires à partir du 01/02/2020. Pour la déchetterie de BOULLAY-THIERRY : Mercredi et Samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45 toute l'année.

Calendrier des collectes des OM disponible à l'agglo à partir du 17/12/2019.

Communications et questions diverses.

Demande de Mme GLOUX et Mr TOUCHARD pour la pose d'une canalisation d'eaux usées sur un terrain privé communal.

Mr Thierry BELLOIS fait un point sur les changements de compteurs en plomb en cours :

- 1ère tranche sur MARVILLE est terminée.
- 2ème tranche sur BLAINVILLE est prévue à partir du 15/12/2019.
- 3ème tranche sur IMBERMAIS est prévue à partir du 15/01/2020.

M. Thierry BELLOIS fait part de la remarque de M. Cuisset d'Imbermais sur les eaux pluviales de la rue qui pénètrent sur ses deux propriétés rue de la Vauvette et rue St Jacques.

Deux habitants ont fait la remarque qu'un chien est lâché régulièrement dans le cimetière et y dépose ses excréments. Une interdiction d'accès aux chiens sera signalisée à l'entrée du cimetière.

La séance est levée à 23h00